



Mars/avril 2024

Pétition pour la Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Les agents de la **ville de Vincennes** demandent que soit mise en place dès que possible la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, prévue par le **décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023***, pour compenser l'inflation qui dégrade les conditions de vie des agents de la Fonction publique territoriale.

* <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048297021>

| | Nom | Prénom | Service |
|----|------------|---------------|----------------|
| 1 | | | |
| 2 | | | |
| 3 | | | |
| 4 | | | |
| 5 | | | |
| 6 | | | |
| 7 | | | |
| 8 | | | |
| 9 | | | |
| 10 | | | |
| 11 | | | |
| 12 | | | |
| 13 | | | |
| 14 | | | |
| 15 | | | |
| 16 | | | |
| 17 | | | |
| 18 | | | |
| 19 | | | |
| 20 | | | |



Pétition pour la Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Lors des Conventions du personnel (12 et 14 mars 2024) Madame le Maire a expliqué aux agents qu'elle ne voulait pas mettre en place la Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, prévue par le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023, pour la Fonction publique territoriale. Madame le Maire reconnaît qu'il existe un problème de pouvoir d'achat, dû à la stagnation du point d'indice et à l'inflation mais Madame le Maire estime qu'elle n'a pas à financer une prime pour son personnel alors que ce serait à l'Etat de le faire. Elle propose en compensation une augmentation de la participation aux chèques-vacances, de 50€ par an plus 50€ cette année à titre exceptionnel, soit 100€ en tout pour l'année 2024. Madame le Maire évoque également une possible augmentation du CIA, qui n'est encore qu'à l'état de projet.

D'une part, le CIA est une prime au mérite et ne touchera forcément qu'une partie des agents, alors que tous ont subi et subissent encore de plein fouet les effets de l'inflation, de plus cette prime ne serait au mieux que de quelques dizaines d'euros. D'autre part, les chèques-vacances ont un usage limité et ne permettent pas de payer des soins médicaux ou des factures de gaz et d'électricité, par exemple – et ils sont conditionnés à une adhésion à l'Amicale du personnel. Quoi qu'il en soit, ces mesures sont très en dessous de ce qu'aurait pu apporter la prime pouvoir d'achat, s'étalant de 800€ à 300€, pour les agents gagnants entre 23 700€ et 39 000€ brut par an. 100€ de chèques-vacances en 2024 contre 800€ pour les plus bas salaires : on est loin du compte !

| Rémunération brute perçue au titre de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 | Montant de la prime |
|---|----------------------------|
| Inférieure ou égale à 23 700 € | 800 € |
| Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 € | 700 € |
| Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 € | 600 € |
| Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 € | 500 € |
| Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 € | 400 € |
| Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 € | 350 € |
| Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 € | 300 € |

La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat a été instituée par le gouvernement Macron pour atténuer les effets de la forte inflation en 2023. Celle-ci a été versée à l'ensemble des agents de la fonction publique d'état et de la fonction publique hospitalière. Il est vrai qu'il est anormal que pour la fonction publique territoriale, le Gouvernement se décharge de son financement sur les collectivités. Pour autant, les agents territoriaux sont aussi méritants que les autres et n'ont pas à faire les frais de cette politique. Avec un grand sens des responsabilités et de la Justice, une forte majorité des collectivités ont donc décidé de verser cette prime aux agents :

Le Conseil régional, le Conseil départemental, les Territoires du Grand Paris (GOSB, GPSEA, PEMB), les villes de Cachan, Alfortville, Chennevières, Choisy, Kremlin-Bicêtre, Saint-Maurice, Vitry, Thiais, Ivry, Périgny, Chevilly-Larue, Villejuif, Champigny, Saint-Mandé et bien d'autres encore ont accepté de verser cette prime (en totalité ou parfois partiellement). Les agents de Vincennes seraient donc parmi les rares fonctionnaires à ne pas pouvoir en bénéficier, ce qui rend leur situation encore plus injuste !

C'est pourquoi nous demandons que cette prime exceptionnelle soit mise en place pour l'ensemble des agents qui y sont éligibles, ceci dès que possible et au plus tard au mois de juin (délai légal).